

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article29>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| IEN Circonscription
Maromme

Sorties scolaires

- ADMINISTRATIF - Activités spécifiques -

Date de mise en ligne : mardi 11 septembre 2018

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

Sorties scolaires - premier degré

Repères

Conditions d'organisation

Les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer toutes les actions pédagogiques qui nécessitent de sortir de l'enceinte de l'école sont précisées dans la circulaire [n°99-136 du 21 septembre 1999](#) relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, [modifiée le 31 mai 2000](#), et dans la [circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005](#) relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré.

Catégories

Toutes les catégories de " classes transplantées " sont regroupées depuis 1997 sous le terme de " sorties scolaires avec nuitée(s) " : classes de découverte ou d'environnement (classes de neige, de mer, vertes), classes culturelles et artistiques, classes linguistiques.

La circulaire du 21 septembre 1999 qui détaille les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement distingue trois catégories de sorties : les sorties scolaires régulières, les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée et les sorties scolaires occasionnelles avec nuitée(s). Elle spécifie, pour chacune d'entre elles, les modalités particulières de leur organisation.